

# SyanChaleur

RÉSEAU DE Saint-Jeoire

## Lettre aux usagers

N°3 - Juillet 2024

Mon réseau de  
chaleur bois énergie  
de Saint-Jeoire

Crédit photo : © Gilles Piel

# Le mot du président du Conseil d'Exploitation

Gilles François



Mis en exploitation fin 2020, le réseau de chaleur de Saint-Jeoire a fait ses preuves au cours de l'année 2022-2023. La guerre en Ukraine et la crise énergétique ont entraîné une hausse inédite des prix des énergies. Malgré ce contexte, les réseaux utilisant la ressource en bois comme celui de Saint-Jeoire ont permis d'assurer une maîtrise des coûts grâce à l'utilisation d'une ressource locale et durable.

C'est une réussite dans l'engagement qu'a pris la commune aux côtés de la régie Syan'Chaleur avec ce projet en 2017. Une initiative vertueuse qui, même dans ce contexte difficile, permet d'accélérer la transition énergétique du territoire. La ville de Saint-Jeoire fait d'ailleurs figure

de précurseur dans ce domaine en ayant obtenu sur ce réseau de chaleur le label écoréseau.

Nos remerciements vont à la commune de Saint-Jeoire et aux habitants pour la confiance accordée à Syan'Chaleur dans la gestion de ce réseau public.

Je vous souhaite chaleureusement une bonne lecture de cette Lettre aux Usagers !

**Gilles François**





## SOMMAIRE

### 1. BILAN 2023 DE LA CHAUFFERIE

Bilan général 2023.....	4
Tarification 2023.....	6
« Emissions de poussières » dans les fumées .....	7

### 2. ACTUALITÉS 2024

Changement d'exploitant.....	8
Evolution de la tarification.....	9
Evolution du règlement de service.....	10
Mise en place d'un nouvel outil de facturation.....	11

# Le bilan énergétique du fonctionnement du réseau en 2023

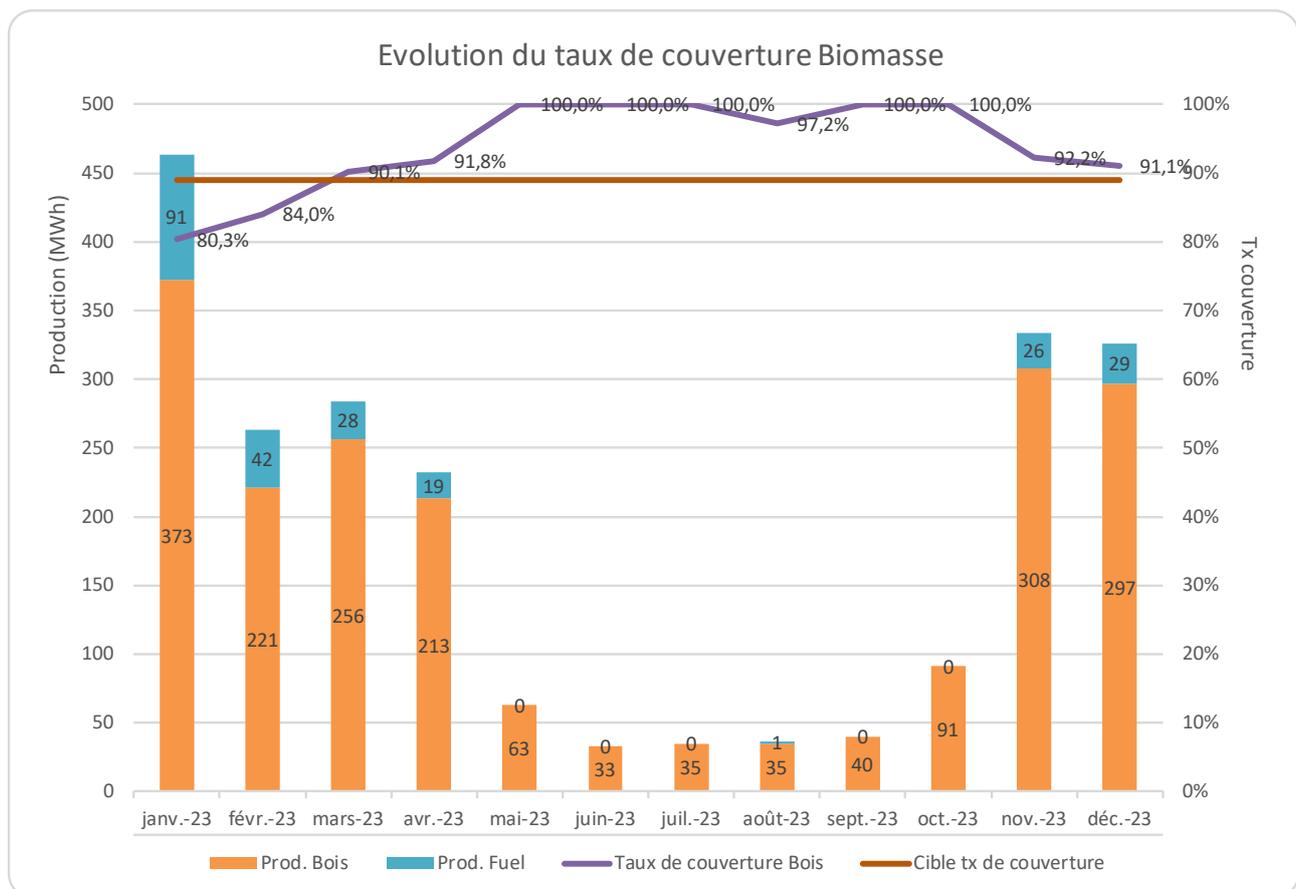
## CONSOMMATION D'ÉNERGIE SUR LE RÉSEAU

Le réseau de chaleur de Saint-Jeoire, mis en exploitation à la fin 2020, continue sur sa lancée avec **1 852 MWh utiles** livrés chez les abonnés (+ **4,6 %** par rapport à 2022).

## TAUX DE COUVERTURE BOIS

En 2023, **89,3%** d'énergie a été produite avec du **bois 100% local** :

- 61 livraisons de Savoie énergie (La Roche-sur-Foron)
- 2 livraisons de Defaillet (Marignier)



“Alors que la consommation de chaleur occupe une place prépondérante dans le bilan carbone des hauts-savoyards, le Syane grâce à sa régie est récompensé pour son travail exemplaire à Saint-Jeoire. Ce prix souligne qu’il est possible de décarboner nos énergies, même en territoire rural, tout en étant vertueux sur un plan économique et en matière de qualité de l’air.”

Joël Baud-Grasset, Président du Syane



## CONTENU DU CO2

La déclaration faite au Syndicat National du Chauffage Urbain (SNCU), officialise la **bonne qualité des étiquettes Diagnostic de Performance Energétique (DPE)** des abonnés.

Le contenu CO2 du réseau en 2023 est de **35g/KWh**, à comparaison du fioul qui est à **324 g/KWh**.

**474.6 tonnes de CO2** ont été évitées grâce au réseau.

## RÉSEAU LABELISÉ ECORÉSEAU + EN 2023 PAR AMORCE

L'Association AMORCE a récompensé pour la 11ème année consécutive les réseaux de chaleur les plus exemplaires, avec une distinction qui vise à mieux communiquer sur les atouts de ce mode de chauffage auprès du grand public, des aménageurs, promoteurs, des abonnés et des pouvoirs publics. Elle reconnaît les collectivités locales qui assurent la maîtrise de ce service public.

Syan'Chaleur est lauréat 2023 du label écoréseau + pour le réseau de chaleur de Saint-Jeoire. Le label a été remis au Président du Syane, Joël Baud-Grasset, le 8 décembre 2023 lors des Rendez-Vous de la Chaleur et du Froid Renouvelables à Paris.

Le réseau du Syane est récompensé grâce à :

### Un taux d'énergie renouvelable important

Avec **89,3 %** de la chaleur produite issue d'une source locale, renouvelable et décarbonée, le réseau a permis en 2023 :

- De créer **2 emplois** à temps plein

C'est environ **202 k€** d'énergies fossiles et polluantes qui n'ont pas été achetées

- Dont **42 k€** réinvestis sur le territoire pour financer la conduite et la maintenance de la chaufferie, de son réseau et des sous-stations
- Dont **82 k€** réinvestis sur le territoire pour acheter le combustible bois et permettre à la filière bois locale de se développer
- Et environ **78 k€** ont permis d'amortir l'investissement initial et donc de limiter la forte inflation des énergies fossiles pour les abonnés du réseau

### Un prix de la chaleur compétitif

Avec un tarif moyen de seulement **117.93 € TTC/MWh** livré, parmi les mieux positionnés pendant cette période d'augmentation des prix de l'énergie.

### Une communication transparente auprès des abonnés/usagers

# Tarification 2023

En 2019, la composition de la tarification de la chaleur et le tarif de référence étaient les suivants :

## Une part variable (R1)

→ pour couvrir les charges variables (combustibles)

R1 = **46,03 € HT/MWh livré** (compteur abonné de chaleur)

## Une part abonnement (R2)

→ pour les dépenses fixes

Calculé suivant les « Unités de Répartition Forfaitaires » de chacun

URF = 30% x (puissance souscrite) + 70% x (besoins annuels estimés)

## Décomposé en 4 parties :

- R21 achat d'électricité = **5 € HT/URF**
- R22 contrat de maintenance = **24 € HT/URF**
- R23 provisionnement pour le remplacement de gros matériel = **6 € HT/URF**
- R24 remboursement de l'emprunt = **20 € HT/URF**

TVA applicable : **5,5% sur part Fixe et part Variable**

L'actualisation des prix, selon les formules contractuelles, a abouti au tarif suivant en 2023 à :

R1 : **54,98 €HT/MWh livré (+ 19 % par rapport à 2019 et 2022)**

R2 : **60,06 €HT/URF (+4,9 % par rapport à 2022)**

**218 415 €TTC facturés par Syan'Chaleur sur le réseau de Saint-Jeoire, soit en moyenne 117,93 €TTC/MWh**

En comparaison le prix d'achat du fioul constaté en 2023 : environ **133 €TTC/MWh**

Pour comparer une solution chauffage au fioul avec le réseau, il faut ensuite :

- Intégrer le rendement des chaudières fioul dans le calcul du prix
- Rajouter les coûts des entretiens, ramonages, dépannages des chaudières

Le prix de la chaleur 2023 avec une installation fioul est de l'ordre de **145 € TTC/MWh** utile, hors investissement initial

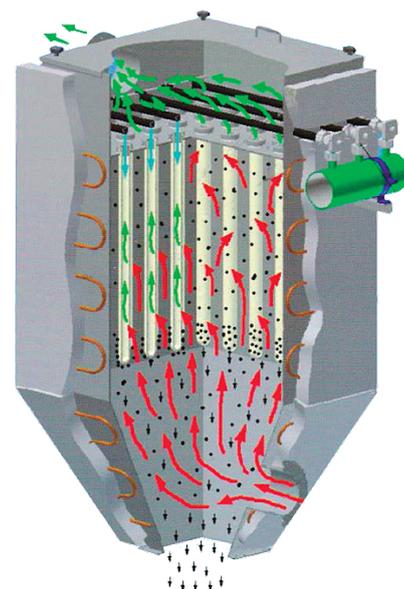
→ **Un prix de la chaleur sur le réseau très favorable pour les abonnés, qui ne permet cependant plus de couvrir les coûts d'exploitation pour Syan'Chaleur.**

# « Émissions de poussières » dans les fumées :

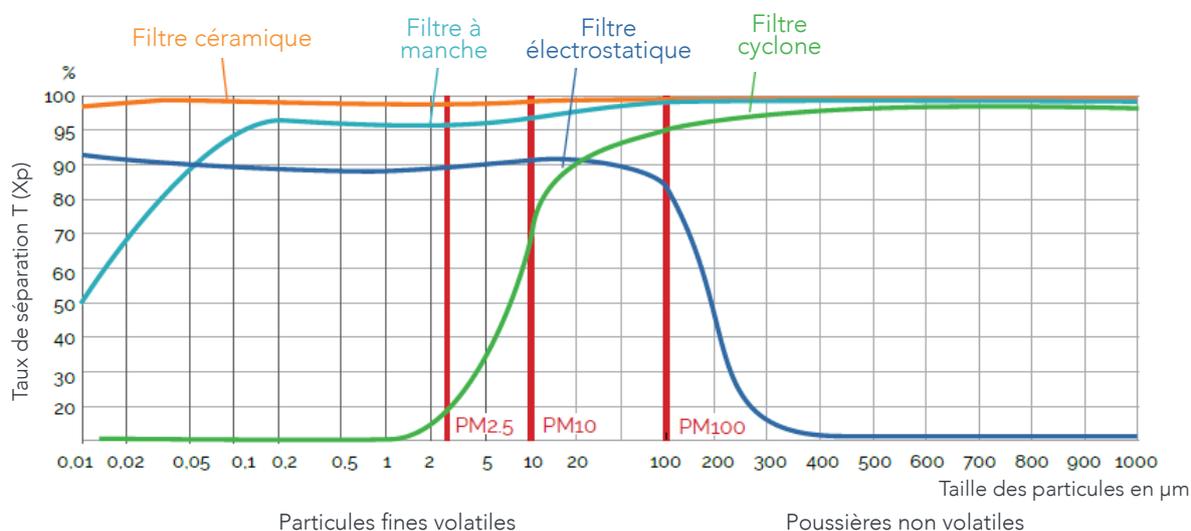
Pour les chaudières bois industrielles, deux niveaux de filtration sont habituellement mis en place : un multi-cyclones puis une filtration ultime (filtre à manches ou électrofiltre). Ces systèmes de filtration permettent d'atteindre des émissions de poussières inférieures à **30 mg/Nm<sup>3</sup>**.

Pour la chaudière bois de Saint-Jeoire, le constructeur s'était engagé sur cette valeur en utilisant un autre système de filtration ultime, directement intégré à la chaudière. Malheureusement, les tests de performances réalisés depuis la mise en service de la chaudière ont mis en évidence que ce système, s'il permet bien d'atteindre des valeurs d'émissions de poussières en-deça des obligations réglementaires, ne permet pas d'atteindre les exigences du Syane à 30 mg/Nm<sup>3</sup>.

Des travaux sont donc menés cet été dans la chaufferie, aux frais de l'exploitant et du constructeur, pour remplacer le système de filtration et mettre en place un filtre à manches céramiques Glosfume, qui devrait permettre d'obtenir des émissions inférieures à **15 mg/Nm<sup>3</sup>**. L'efficacité de ce nouvel équipement sera testée dès le démarrage de la saison de chauffe 2024/2025.



## PERFORMANCES DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE FILTRATION



# Actualités 2024

## Changement d'exploitant

---

### L'entreprise Idex assurera la maintenance de la chaufferie à compter du 15 janvier 2025.

Leur offre permet de garantir le prix de la chaleur le plus bas pour les abonnés, avec des prestations et un engagement de performance des plus intéressants.

Les missions confiées à l'exploitant concernent :

- La conduite et la surveillance des installations,
- L'entretien, la maintenance et le dépannage des installations
- Le gros entretien et renouvellement des installations
- La fourniture du combustible fioul, l'évacuation et valorisation-traitement des cendres et suies produites par la chaudière bois.

La fourniture du combustible bois, de l'électricité, du télécom et de l'eau nécessaires au fonctionnement de la chaufferie et du réseau seront assurées directement par Syan'Chaleur.

La prise d'exploitation se fera en janvier 2025 (correspondant à la fin du contrat Engie), et jusqu'à l'été 2029 (fin des contrats d'exploitation en vigueur sur l'ensemble des réseaux exploités par Syan'Chaleur)

#### Les critères de jugement :

**60 %** : prix des prestations

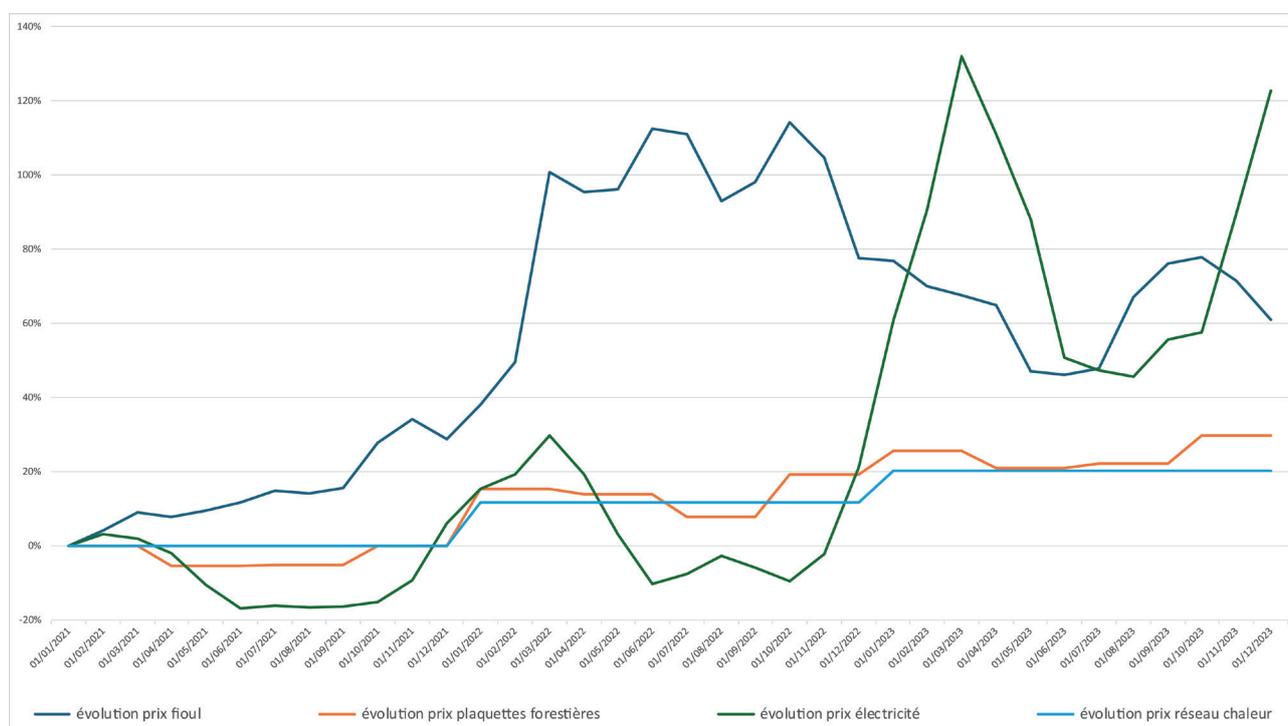
**40 %** : valeur technique

# Actualités 2024

## Évolution de la tarification

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2024, vos tarifs évoluent :**

**Tarif R1 :** Le prix des énergies a connu une hausse notable, que les formules de révision du R1 n'ont pas répercutées jusqu'à présent comme illustré sur ce graphique :



Afin de garantir l'équilibre financier du réseau, une ré-évaluation du R1, de **57€ HT/MWh** à **74 € HT/MWh** en date de valeur d'avril 2024, devient indispensable. Ce nouveau prix permet de prendre en compte les performances réelles de la chaufferie après trois années de fonctionnement.

**Tarif R2 :** le montant de la part abonnement reste inchangé pour l'ensemble des abonnés.

**Conséquence sur la tarification globale :** au global, l'évolution de la tarification du R1 amène un nouveau coût moyen de la chaleur pour les abonnés à **135 € TTC/MWh**, soit une hausse de **+14%** pour les abonnés. Ce coût moyen reste inférieur d'environ **5 à 10%** par rapport à l'énergie fioul. Il constitue le tarif le moins élevé parmi tous les réseaux publics de chaleur développés par Syan'Chaleur dans des zones non alimentées en gaz naturel.

# Actualités 2024

## Évolution du règlement de service

---

Une mise à jour du règlement de service a été réalisée par le Syane, en cohérence avec les règlements de service établis sur les autres réseaux développés par le Syane. La nouvelle version du règlement de service a été délibérée par le Syane en juin 2024, et a été transmise à l'ensemble des abonnés du réseau et peut être transmise par le Syane sur simple demande.

### PRINCIPAUX POINTS DE MISE EN COHÉRENCE :

- Facturation de la chaleur mensuelle au lieu de trimestrielle (impact sur la révision des tarifs du R1 notamment)
- Modification des formules de révision pour les ajuster à la nouvelle structure du prix : ajout d'un indice représentatif de l'évolution du prix de l'électricité
- Clarification et harmonisation des conditions d'arrêts techniques, interruption ou insuffisance de services, etc.
- Précisions des responsabilités en cas de désordre causé sur le réseau de chaleur à cause des installations secondaires (à charge de l'abonné)
- Précision sur la densité minimum à avoir pour les demandes de nouveaux raccordements (1,5 MWh/ml)



# Actualités 2024

## Mise en place d'un nouvel outil de facturation

### PASSAGE SUR L'OUTIL ZÉRO FRICTION :



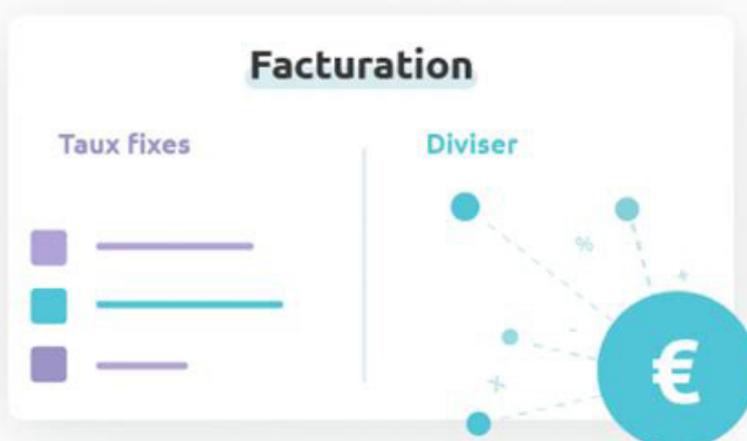
Réalisée au travers d'un outil Excel durant la première année de fonctionnement du réseau de chaleur, la facturation de la chaleur est opérée depuis 2022 par un outil dédié, qui n'a pas été jugé suffisamment simple et ergonomique par Syan'Chaleur.

Un nouvel outil de facturation est donc déployé cet été, pour l'ensemble des réseaux gérés par Syan'Chaleur : Zéro Friction.

**Cet outil va permettre l'établissement de factures plus claires, avec également la mise en place d'un portail web pour l'ensemble des gestionnaires de réseaux (syndicats de copropriété) permettant notamment :**

- La consultation des historiques de **consommations**
- La consultation des historiques de **facturation**

Dès que le service sera complètement opérationnel, nous transmettrons par mail à chaque gestionnaire de bâtiment un lien permettant de créer ses identifiants d'accès.



## La Lettre aux Usagers évolue !

Pour recevoir les prochaines actualités et informations par voie dématérialisée, il vous suffit de vous inscrire ici :

**Lien URL :**

<https://forms.office.com/e/KmHnGt3h2U>

Formulaire d'inscription Actualités  
et Lettre aux usagers



Retrouvez ce formulaire et nos actualités sur notre site  
[www.syanchaleur.fr](http://www.syanchaleur.fr)